

**L'An DEUX MIL QUATORZE
et le QUATORZE MARS
à vingt heures trente,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PERRIN Raymond, Maire.

**PRESENTS : MRS DURAND G, PHILIPPON M, CROZET G, PION G,
BUTIN N, BORDIN P, PERRIN R**

Absents excusés :

Absents : COHAS Didier- BRUGIRARD CALLENAERE Floriane-ROUX M,

Secrétaire de séance : PION G

1-1-2014

Objet : Fixation de la durée d'amortissement de l'immobilisation clôture de la station de traitement et de sécurisation du bassin

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer la durée d'amortissement l'immobilisation de la station de traitement et de sécurisation du bassin

Il propose 10 ans.

Où l'exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal fixe la durée d'amortissement de la station de traitement et de sécurisation du bassin

2-2-2014

Objet : Votes des taxes communales

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de déterminer le taux des différentes taxes locales (d'habitation, foncière bâti, foncière non bâti, CFE).

Il rappelle les taxes en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal par deux ABSTENTIONS et 5 voix POUR, le taux des différentes taxes locales ainsi :

- taxe d'habitation : 9.5 %
- taxe foncière (bâti) : 4.64 %
- taxe foncière (non bâti) : 24.20 %
- taxe professionnelle : 19.52 %

3-3-2014

Objet : Assainissement : Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2013 - Affectation du résultat

Monsieur CROZET Guy, adjoint au Maire, présente les résultats du compte administratif 2013 du *Budget Assainissement*, préparé par Monsieur le Maire, R PERRIN

Section d'investissement

Déficit 2013	:	-	858.66
Report	:	+	17 537.97
Excédent cumulé	:	+	16 679.31

Section d'exploitation

Excédent 2012	:	+	331.69
Report	:	+	12 971.04
Excédent cumulé	:	+	13 302.73

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'APPROUVER** le compte administratif 2013, et le compte de gestion du receveur,
- **d'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :
 - 13 302.73€ en report à nouveau à la ligne budgétaire 002 au budget primitif 2014.

4-4-2014

Objet : Collectivité : Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2013 - Affectation du résultat

Monsieur PHILIPPON Marc, adjoint au Maire, présente les résultats du compte administratif 2013 du *Budget Collectivité*, préparé par Monsieur le Maire, R PERRIN

Section d'investissement

Excédent 2013	:	+	22 669.78
Report	:	+	52 005.18
Excédent cumulé	:	+	74 674.96

Section d'exploitation

Excédent 20123	:	+	67 467.08
Report	:	+	753 790.84
Excédent cumulé	:	+	821 257.92

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'APPROUVER** le compte administratif 2013, et le compte de gestion du receveur,
- **d'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :
 - 758 424.41 € en report à nouveau à la ligne budgétaire 002 au budget primitif 2013.
 - 62 833.51 € au financement des investissements 2014 à la ligne 1068

5-5-2014

Objet : Vote des budgets primitifs 2014 de la commune et du service Assainissement

- Commune :

Monsieur Le Maire présente le *Budget primitif 2014* de la Commune :

Section de fonctionnement

Dépenses :	+	999 422.41
Recettes :	+	999 422.41

Section d'investissement

Dépenses :	+	380 256.76
Recettes :	+	380 256.76

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 7 voix
Pour:**

- d'APPROUVER le budget 2014 qui s'équilibre en dépenses et recettes à

-- 999 422.41 € pour la section de fonctionnement

-- 380 256.76 € pour la section d'investissement

- Service assainissement

Monsieur Le Maire présente le *Budget primitif 2014* de l'Assainissement :

Section de fonctionnement

Dépenses :	+	18 184.16
Recettes :	+	18 184.16

Section d'investissement

Dépenses :	+	22 288.38
Recettes :	+	22 288.38

6-6-2014

Objet : Reprise de concessions

Vu le Code général des collectivités territoriales et le Code des Communes,

Le conseil municipal

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Maire qui demande lui de se prononcer sur la reprise, par la commune, des concessions délivrées aux de NEUFBOURG

Considérant que les concessions dont il s'agit, ont plus de 30 ans d'existence, que l'état d'abandon ont été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, par procès-verbaux en date du 15 décembre 2010 et en date du 16 décembre 2013

Considérant que cette situation constitue une violation des engagements de bon état d'entretien souscrits par l'attributaire de la dite concession en son nom et au nom de ses successeurs ;

Considérant que cet état nuit au bon ordre et à la décence du cimetière

Délibère

Art 1 : Monsieur le Maire est autorisé, au nom de la commune, à reprendre et à remettre en service, pour de nouvelles inhumations, les concessions ci-dessus indiquées en l'état d'abandon.

Art 2 : Monsieur le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

7-7-2014

Objet : Appartement de la mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement de type F4 au-dessus de la mairie est occupé par Mme PHILIPPON Emilie depuis janvier, suite aux réparations de son appartement du Presbytère. (Délibération du 05 décembre 2013)

Il informe le conseil que Mme PHILIPPON souhaite rester dans ce logement. Il lui est donc proposé un nouveau bail à compter du 01 avril 2014. Il donne connaissance du bail qu'il propose de signer avec le preneur.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité**

APPROUVE la location de l'appartement à Mme PHILIPPON Emilie
APPROUVE le bail présenté et autorise M. le Maire à le signer,
FIXE le montant du loyer mensuel à 355.00 € à compter du 1^{er} avril 2014,
FIXE le montant de la caution à ce même montant

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations
<u>1-1-2014</u> <u>Objet : Fixation de la durée d'amortissement de l'immobilisation clôture de la station de traitement et de sécurisation du bassin</u>
<u>2-2-2014</u> <u>Objet : Votes des taxes communales</u>
<u>3-3-2014</u> <u>Assainissement : Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2013 - Affectation du résultat</u>
<u>4-4-2014</u> <u>Objet : Collectivité : Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2013 - Affectation du résultat</u>
<u>5-5-2014</u> <u>Objet : Vote des budgets primitifs 2014 de la commune et du service Assainissement</u>
<u>6-6-2014</u> <u>Objet : Reprise de concessions</u>
<u>7-7-2014</u> <u>Objet : Appartement de la mairie</u>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
BORDIN PATRICK		
BUTIN NICOLAS		
CALLENAERE - BRUGIRARD FLORIANE	Absente	
COHAS DIDIER	Absent	
CROZET GUY		
DURAND GILLES		
PHILIPPON MARC		
PION GERARD		
ROUX MARYLINE	Absente	
PERRIN RAYMOND, Maire		